



Thetford Mines, le 1^{er} avril 2021

Chers parents,

L'augmentation du nombre de cas de COVID-19 au cours des derniers jours a incité le gouvernement du Québec à modifier le code de couleur pour certaines régions, dont Chaudière-Appalaches. C'est ainsi qu'à compter d'aujourd'hui, notre région passe en zone rouge.

Outre les mesures qui étaient déjà en vigueur en zone orange, voici les nouvelles restrictions qui sont imposées :

-le port du masque de procédure ou du masque pédiatrique devient obligatoire, même à plus de deux mètres de distance, pour tous les élèves de 1^{re} à 4^e année, et ce, tant en service de garde, en classe, dans les aires communes intérieures et dans le transport scolaire;

-les activités parascolaires peuvent continuer à être réalisées, mais sont limitées à la bulle-classe seulement.

Évidemment, toutes les autres mesures déjà existantes sont maintenues, à savoir le port du masque pour tous les élèves du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. Les autres mesures sanitaires comme le lavage des mains et la distanciation physique sont également toujours en vigueur.

Par ailleurs, l'ensemble de nos activités se poursuivent en classe pour tous.

Une fois encore, je convie tous les élèves et leurs familles à faire preuve de prudence et de respect à l'égard des mesures sanitaires afin de permettre à tous un retour à la normale le plus rapidement possible.

À l'avance, je vous remercie!

Le directeur général

Jean Roberge